



Emploi ou stage : le point de vue d'un recruteur

Bernard Beauzamy,
PDG SCM SA, mars 2015

Les conseils prodigués aux candidats à un emploi ou à un stage, visibles sur tous les sites concernés, me paraissent très peu satisfaisants ; suivre ces conseils dessert les candidats : ils ne tiennent aucun compte des besoins d'un recruteur. Je vais essayer de faire apparaître ceux-ci clairement et d'en déduire des règles simples.

Un recruteur, pour quelque emploi que ce soit (et surtout en ces temps de chômage) reçoit des dizaines, voire des centaines de candidatures. Il ne prendra pas le temps de les examiner toutes en détail. Il s'arrêtera sur la première, ou les premières, qui lui paraissent répondre à son besoin. Il importe donc que le CV soit le plus complet, le plus explicite possible, pour que le recruteur puisse fonder son jugement.

On lit souvent sur les sites web : ne donnez pas votre âge, ne donnez pas votre situation de famille, ne mettez pas de photo, etc. Très bien : la poubelle. La raison est simple : le recruteur n'a pas de temps à perdre à faire des investigations et toute dissimulation suscite sa méfiance. Il ira au CV qui est le plus clair, le plus complet, le plus sincère.

Règle 1. - *Tout CV incomplet va automatiquement à la poubelle ; le recruteur passe au suivant.*

Le recruteur n'est pas un Dr Schweitzer ; il n'est pas là pour réduire le chômage. Ce qui l'intéresse, c'est de savoir si le candidat va être utile à l'entreprise. Les candidats mettent en évidence leur formation, leur haut niveau de technicité, les emplois déjà occupés. Que vous soyez intelligent et bien formé, très bien, tant mieux pour vous ; mais cela est de peu d'importance si votre intelligence, votre formation, ne profitent pas à l'entreprise. Montrez donc votre volonté d'être utile à l'entreprise qui va vous employer.

Toute lettre de motivation qui explique que l'emploi (ou le stage) va être un "tremplin" pour votre carrière va automatiquement à la poubelle.

Règle 2. - *Votre lettre de motivation doit impérativement faire état des besoins de l'entreprise auprès de laquelle vous postulez. Elle doit montrer votre volonté de répondre à ces besoins par une implication sur le long terme.*

Beaucoup de candidats expliquent qu'ils ont très bien réussi dans leurs emplois ou stages précédents. Cette vantardise suscite la méfiance du recruteur. Il préférerait de beaucoup lire : "Je sais que cet emploi est nouveau pour moi, difficile, que je n'ai pas toutes les compétences ou toutes les qualités requises, mais je ferai de mon mieux pour y satisfaire". Le recruteur, en ce cas, voit que le candidat est lucide et modeste.

Règle 3. - *La vantardise tue ; la modestie est appréciée.*
